



ESPAGNE

Pays basque, au cœur des traditions ibériques

Du 18 au 24 mai 2027



PAYS BASQUE : AU CŒUR DES TRADITIONS IBÉRIQUES

Entre océan Atlantique et contreforts des Pyrénées, le Pays basque cultive une identité unique, façonnée par des siècles de traditions et d'histoire. De la majesté des palais des rois de Navarre aux villages de pêcheurs tournés vers le large, cette région dévoile un patrimoine aussi riche que ses paysages sont variés. À Bilbao, l'audacieux musée Guggenheim est devenu le symbole d'un territoire en perpétuel renouveau, tandis que Saint-Sébastien séduit par son élégance et sa douceur de vivre.

Monastères classés à l'UNESCO, terres viticoles réputées de la Rioja, ruelles médiévales, plages bordées par l'Atlantique et gastronomie d'exception : le Pays basque mêle avec bonheur culture, art de vivre et nature. Une terre de caractère, authentique et chaleureuse, qui ne cesse de surprendre ceux qui la découvrent.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Découverte du spectaculaire musée Guggenheim de Bilbao
Nuit dans le Parador d'Oñate, ancien palais des rois de Navarre
Dégustation au cœur des vignobles de la Rioja

VISITES

Une immersion au cœur du Pays basque, entre culture, gastronomie, villages de caractère et sites emblématiques

SAISON

Départ au printemps, à la période idéale pour découvrir le Pays basque sous des températures douces et une nature verdoyante

LOGEMENT

Des hôtels de charme alliant confort, histoire et situations privilégiées au cœur des principales étapes du voyage

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-155 €) pour toute inscription avant le 30/11 soit : 2.995 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 18 MAI

BRUXELLES ✈ BILBAO – VITORIA – HARO

En fin de matinée, rendez-vous à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem.

Envol à destination de Bilbao, à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines.

Accueil par la guide locale francophone.

Route vers le sud et arrêt en cours de route dans la ville de **Vitoria**.

Capitale de la province d'Alava et de la Communauté Autonome du Pays basque, Vitoria-Gasteiz est le siège du gouvernement et du parlement basque. Outre son singulier quartier médiéval, ses deux belles cathédrales et ses nombreux musées, ce sont ses parcs et ses jardins qui l'ont promue capitale verte européenne en 2012.

Transfert vers Haro puis installation, dîner et nuit à l'hôtel **Eurostars Los Agustinos 4*** (1 nuit).





MERCREDI 19 MAI

HARO – SAN MILLAN – LAGUARDIA – OLITE

Après le petit déjeuner, départ vers San Millan de la Cogolla et visite du **superbe monastère de Yuso, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1997.**

Le monastère de Yuso fut construit pour agrandir celui de Suso au 11^e siècle, le bâtiment frappe par son envergure. Il conjugue différents styles : renaissance et baroque principalement. Son musée offre de nombreux trésors artistiques : des peintures de Juan de Rizzi (considéré comme le meilleur des peintres de cloître espagnols) des cuivres du 17^e, ainsi que des coffrets en or et ivoire datant du 11^e siècle, abritant les reliques de San Millán.

Visite de la bodega David Moreno et déjeuner sur place.

Continuation des visites avec un arrêt dans le petit village de **Laguardia**.

Célèbre pour ses vins rouges, Laguardia mérite le détour pour ses remparts, ses belles maisons de pierre et le magnifique portail de l'église Santa Maria.

Edifiée à partir du 12^e siècle, cette église présente plusieurs styles architecturaux : roman pour certains piliers, gothique pour les voûtes et Renaissance pour le chœur. Son originalité lui vient de son splendide portail polychrome, véritable joyau de l'art gothique.

Poursuite vers **Olite**, autrefois résidence de prédilection des rois de Navarre.

Olite, la « ville gothique », abrite un château si démesuré qu'il a l'allure et les dimensions d'une ville médiévale. Autrefois fortifié comme en témoignent les quelques tours et portes de la ville, le centre est désormais piétonnier. Vous pourrez vous promener dans les rues animées et apprécier les façades des nobles maisons de pierre aux blasons prestigieux et splendides avant-toits en bois et savourer les dégustations proposées par les bodegas, de cette cité éminemment viticole.

Installation, dîner et nuit au **Parador de Olite 3*+ (1 nuit).**

JEUDI 20 MAI

OLITE – PAMPELUNE – SAINT-SEBASTIEN

Après le petit déjeuner, route vers le nord et arrêt à la **chapelle de Santa María de Eunate**.

C'est à Muruzábal, dans la Vallée de Valdizarbe, sur la branche du Chemin de Saint-Jacques, que se trouve l'église de Santa María de Eunate, bel exemple d'architecture romane. Construite en 1170, ses origines ne sont pas connues avec certitude. La découverte d'ossements tend à accréditer la thèse d'une chapelle funéraire établie sur le chemin du pèlerinage qui à l'époque venait de Toulouse. L'intérieur quant à lui trahit des influences musulmanes.

Arrivée à **Pampelune**, capitale de la Navarre.

Pampelune est connue dans le monde entier pour ses lâchers de taureaux et ses corridas qui ont lieu à l'occasion des fameuses San Fermín, passées à la postérité grâce au prix Nobel de littérature d'Ernest Hemingway.

En dehors des San Fermín, Pampelune ou Iruña de son nom basque, est une ville relativement calme. Il y a un flux constant de visiteurs, dont de nombreux pèlerins ou randonneurs qui empruntent le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Visite à pied de la vieille ville. Bordé de remparts, le quartier historique conserve un aspect de la vieille cité fortifiée.

*La **Plaza de Toros** abrite les quatrièmes plus grandes arènes tauromachiques du monde, après celles de Mexico et de Madrid.*

*Le **chemin de ronde** donne l'occasion de découvrir une partie de l'ensemble fortifié de la ville. Sur le bastion du Redín se trouve un des recoins des plus pittoresques de la ville : le Rincón del Caballo Blanco. Le belvédère offre une très belle vue sur l'Arga, les quartiers Rochapea et Chantrea et la promenade du chemin de ronde.*

*C'est dans la **chapelle de San Fermín** que tous les 6 juillet se tient la grande messe des Vísperas (vêpres). Le 7 juillet est le seul jour de l'année où la statue en argent et bois polychrome du Saint, datant de la fin du 15^e, quitte son lieu de repos pour parcourir en procession le vieux quartier de la ville, sous le regard dévot et ému de milliers de Pampelonnais et de visiteurs du monde entier.*

*La **cathédrale Santa María**, qui abrite l'un des plus beaux cloîtres gothiques d'Europe, a été bâtie entre le 12^e et le 15^e siècle et est le monument le plus riche de la ville en matière de chefs-d'œuvre historiques et artistiques.*

*La **place de la Mairie**, où tous les 6 juillet, est lancé le « chupinazo » qui annonce le début des fêtes de San Fermín, accueille l'Hôtel de ville qui arbore une belle façade colorée où se conjuguent les éléments baroques et néo-classiques.*

Déjeuner libre, puis route vers Saint-Sébastien.

Installation, dîner et nuitée à l'**hôtel Catalonia Donosti 4*** (2 nuits).





VENDREDI 21 MAI

SAINT SEBASTIEN – GETARIA

Après le petit déjeuner, découverte de la **vieille ville de Saint Sébastien**.

*La **vieille ville** a été reconstruite après l'incendie de 1813. Bien que les bâtiments datent du siècle dernier, ses rues étroites contrastent avec les avenues de la ville moderne.*

*L'**église de San Vicente** date du 16^e siècle et est l'édifice religieux le plus ancien de la ville. De style gothique, elle abrite un retable réalisé par Ambrosio de Bengoechea et Juan de Iriarte.*

*La **Place de la Constitution** est entourée de maisons à hautes arcades et fut jadis utilisée comme arène.*

*La **Basilique de Santa María del Coro** frappe par l'exubérance de son portail datant du 18^e siècle. La sobriété de l'architecture intérieure rend plus saisissante la profusion des autels baroques.*

Arrêt au **village de pêcheurs de Getaria** et déjeuner.

Dans l'après-midi, découverte de la **Maison Musée Chillida**, musée essentiellement à ciel ouvert dédié à l'exposition de la majeure partie des œuvres du sculpteur espagnol Eduardo Chillida.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

SAMEDI 22 MAI

SAINT SEBASTIEN – BILBAO

Après le petit déjeuner, transfert vers **Bilbao**, et visite à pied de la vieille ville : « le Casco Viejo ».

Le quartier du Casco Viejo s'étend depuis l'église San Anton et du marché de la Ribéra, le long de la rive droite de la ria de Bilbao, jusqu'au théâtre Arriaga, édifié en 1890 dans un style néobaroque. Il comprend de nombreux immeubles Art Nouveau, une Plaza Nueva néoclassique et une cathédrale gothique. Cette dernière fut fondée en 1379 sur le chemin du pèlerinage de Compostelle qui traversait la ville. Remaniée après l'incendie de 1571, elle conserve son imposante nef gothique et un cloître élégant. Le portique est de style Renaissance.

Déjeuner en cours de visite.

Dans l'après-midi, visite du fameux **musée Guggenheim**.

La ville de Bilbao est connue pour son musée Guggenheim dessiné par Frank Gehry. Son ouverture en 1997 a redynamisé la ville. Le musée expose de célèbres oeuvres d'art moderne et contemporain, mais c'est le bâtiment l'abritant qui attire le plus l'attention en raison de ses courbes et de son revêtement en titane. Parmi les oeuvres incontournables : les sculptures gigantesques de Richard Serra ; les installations de Jenny Holzer ; Maman, l'araignée de Louise Bourgeois ; Puppy, le chien géant habillé de fleurs de Jeff Koons...

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Catalonia Gran Via 4*** (2 nuits).





DIMANCHE 23 MAI

BILBAO

En matinée, visite du **Musée des beaux-arts**.

Le Musée des Beaux-Arts de Bilbao occupe une place majeure dans le paysage culturel de la ville, à la lisière du parc de Doña Casilda. Fondé en 1908 et installé dans son bâtiment actuel depuis 1945, il réunit l'une des collections les plus riches d'Espagne, couvrant une période allant du 8^e siècle à l'art contemporain. Ses galeries présentent des œuvres de maîtres espagnols tels que El Greco, Goya et Zurbarán, mais aussi d'artistes européens comme Cranach, Van Dyck ou Gauguin. Agrandi à plusieurs reprises au cours du 10^e siècle, le musée associe harmonieusement une architecture classique à des extensions plus modernes. Il conserve également un remarquable ensemble consacré à l'art basque, témoignant de l'identité culturelle et de l'histoire artistique de la région.

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, excursion en bus à la découverte de **Bermeo et vue panoramique du belvédère**.

Retour à l'hôtel et dîner d'adieu à Bilbao.

Nuitée à l'hôtel.

LUNDI 24 MAI

BILBAO – PORTUGALETE ✈️ BRUXELLES

En matinée, petite excursion à **Portugalete** pour voir et expérimenter le pont transbordeur.

Contemporain de la tour Eiffel, cette oeuvre d'Alberto de Palacio, réalisée en collaboration avec Ferdinand Arnodin, fut inaugurée en 1893 et a transporté depuis plus de 650 millions de personnes jusqu'à Portugalete, sur la rive opposée. La récompense vint en 2006 quand l'édifice fut inscrit au Patrimoine de l'humanité. Une passerelle panoramique piétonne de 160 mètres de long permet de contempler tout l'estuaire d'une hauteur de 50 mètres.

Déjeuner libre suivi du transfert vers l'aéroport de Bilbao.

Envol à destination de Bruxelles.

Arrivée à l'aéroport de Bruxelles international dans l'après-midi.

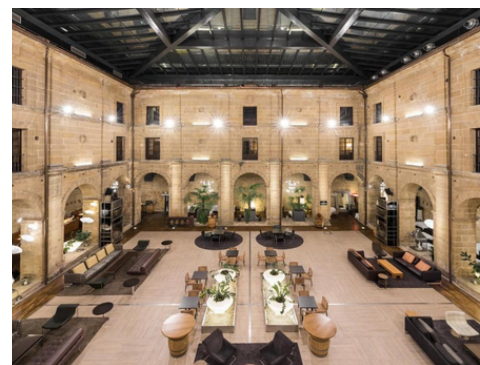
– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

HÔTEL EUROSTARS LOS AGUSTINOS 4* - HARO

NOMBRE DE NUITEES : 1

L'Eurostars Los Agustinos, au cœur de la Rioja, est un hôtel chargé d'histoire installé dans un ancien couvent ayant aussi servi de garnison, prison et hôpital. Ses chambres chaleureuses, aux murs de pierre séculaires, offrent tout le confort nécessaire pour découvrir le berceau du vin dans un cadre plein de charme.



PARADOR DE OLITE 3*+ - OLITE

NOMBRE DE NUITEES : 1

Au cœur de l'un des plus beaux ensembles gothiques d'Europe, le Parador d'Olite occupe l'aile la plus ancienne du palais-château des rois de Navarre. Son architecture médiévale, enrichie au 15^e siècle par Charles III le Noble, plonge les visiteurs dans une autre époque. Tours, créneaux, galeries ornées de vitraux, armures, tapisseries et plafonds à caissons composent un décor enchanteur qui vous fera vivre l'expérience d'un noble du Moyen Âge.



HÔTEL CATALONIA DONOSTI 4* - SAINT SEBASTIEN

NOMBRE DE NUITEES : 2

Cet hôtel chaleureux situé dans un ancien couvent des 17^e et 18^e siècles, dont les éléments protégés par le Patrimoine urbain ont une grande valeur historique, offre tout le confort et le luxe d'un hôtel boutique. Il se trouve en plein cœur de la ville, dans un point de vue naturel, sur la colline de San Bartolomé, et offre de magnifiques vues panoramiques sur la plage de la Concha.



HÔTEL CATALONIA GRAN VIA 4* - BILBAO

NOMBRE DE NUITEES : 2

Idéalement situé dans la vieille ville de Bilbao, à proximité du centre de conférences et salle de concert Euskalduna, du musée des beaux-arts ou encore du musée Guggenheim, cet hôtel 4 étoiles offre des chambres confortables et modernes pour un repos bien mérité après une journée de visites.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage vous devez être en possession de votre carte d'identité en cours de validité (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade).

Beaucoup de visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/11	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.995 €
☐ A PARTIR DU 01/12	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.150 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	695 €	

CE PRIX COMPREND

-  Les vols directs internationaux à bord de la compagnie Brussels Airlines
-  Les services d'une guide local parlant français
-  Les transferts en autocar confortable
-  Le logement en chambre double et petit déjeuner aux hôtels mentionnés (ou similaire)
-  Les repas mentionnés au programme
-  La dégustation de vins à la Rioja
-  Les visites et excursions prévues au programme
-  Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 55,38€)
-  L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
-  La prime du Fonds de Garantie
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les déjeuners du 18, 20 et 23 mai
-  Le dîner du 21 mai
-  Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les assurances
-  Les droits de photos et de vidéo sur les sites
-  Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 29/07/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

PAYS BASQUE, AU CŒUR DES TRADITIONS IBÉRIQUES

DU 18 AU 24 MAI 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**

☐ **A PARTIR DU 01/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.150 €**

☐ **LE SUPPLEMENT SINGLE :** **695 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

PAYS BASQUE, AU CŒUR DES TRADITIONS IBÉRIQUES

DU 18 AU 24 MAI 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **18 avril 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Pays basque – D.4101

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference – Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference – Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 – 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.